

# Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **62 (1911)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

L'opération en sylviculture sera de longue durée ; la recherche et l'obtention de races immunisées demanderont du temps, mais il faut prévoir que la maladie peut continuer à sévir dans nos forêts sans atténuation de sa virulence, et que, dans de telles conditions, l'avenir de nos taillis, la régénération de nos futaies pourraient être compromis.



## Chronique forestière.

### Cantons.

**Zurich.** *Une place à pourvoir.* La Feuille fédérale ouvrait dernièrement un concours pour la place de chef de l'intendance de la place d'armes de Kloten-Bulach. Les conditions d'admission portaient : être officier de l'armée suisse ; connaître la sylviculture et l'agriculture, ainsi que le tir de l'artillerie ; expérience de travaux administratifs. Le traitement est de 5200 à 7300 francs.

De nombreux forestiers possèdent les qualités requises pour ces fonctions. On peut donc espérer que l'un d'eux sera désigné pour les remplir.

*A titre de curiosité.* L'administration forestière de la ville de Zurich rappelle qu'elle livre, à domicile, des bois de chauffage aux prix suivants : le stère de bûches de 1 m de long, hêtre 19 francs, résineux 18 ; ces bois refendus et coupés (1 à 4 tailles), hêtre 22 à 24 francs, résineux 22 francs.

Les prix des bois de feu de hêtre et de résineux sont donc presque les mêmes. Il y a de cela 35 ans (1876), les cours étaient, pour les bois de feu débités, hêtre 23, résineux 18 francs. Tandis que le prix du hêtre n'a pas varié, celui des chauffages de résineux a augmenté de fr. 5 par stère. Notons, en outre, que le coût du façonnage et des transports est beaucoup plus élevé aujourd'hui, ensorte que, en définitive, le rendement du hêtre, comme chauffage, est inférieur à ce qu'il était alors.

*M. A. v. Orelli †.* Nous apprenons, au dernier moment, le décès de M. Adolphe von Orelli, inspecteur forestier du VI<sup>m</sup>e arrondissement, à Zurich. Le défunt était âgé de 71 ans. Entré au service forestier en 1866, il fut successivement adjoint au Sihlwald, à Aarau et à Zofingue, puis inspecteur forestier d'arrondissement zurichois, fonctions qu'il a conservées jusqu'au dernier moment. M. v. Orelli laisse le souvenir d'un fonctionnaire consciencieux et d'un charmant collègue. Qu'il repose en paix !

